



Association Protection de la Grande Forêt de Taillard

Les Mazeaux
43220 Riotord

Président *Henri Delolme*

Tel 09 62 58 36 19

Mail : protegeons.taillard@orange.fr

Web : protegeons-taillard.fr

Riotord, le 2 mai 2015

Objet : Projets de parcs éoliens industriels dans la forêt de Taillard

Madame, Monsieur, Cher voisin,

Nous sommes un groupe de personnes résidant dans les villages de la périphérie du massif forestier de Taillard, attentifs à la qualité de notre cadre de vie et au maintien du caractère naturel de la forêt.

Comme vous le savez certainement deux projets éoliens de développement, l'un sur les communes de Saint Sauveur/Burdignes l'autre sur la commune de Riotord avec une capacité totale de 20 à 24 éoliennes sur ce massif forestier de 2 000 hectares.

De nombreux résidents permanents et temporaires de nos villages se sont installés pour l'agrément des paysages et pour le calme. Beaucoup d'entre nous apprécient également la forêt de Taillard *comme lieu de ressourcement et de loisirs de pleine nature*. La Fédération Française de Randonnée Pédestre décrit la forêt de Taillard comme « *un des plus beaux massifs forestiers de France* » dans le Topoguide « *Le Parc naturel Régional du Pilat à pied* ».

Quels seraient les impacts des projets éoliens industriels sur le cadre de vie des riverains ?

Les informations dont dispose notre Association sont les suivantes : les éoliennes auraient une hauteur de 130 mètres. Chaque mat éolien nécessite un volume de terrassement de 400 mètres cubes pour accueillir un socle en béton armé de 1 000 tonnes. Les bruits produits sont au niveau de 103 décibels pour chaque éolienne.

Précisons que ces aérogénérateurs seraient importés d'Allemagne ou du Danemark ou de Chine, et que l'exploitation d'un parc éolien industriel ne génère aucun emploi local

Quelles questions doit-on se poser sur l'impact pour les riverains d'une telle installation industrielle ?

Les retours d'expérience des parcs éoliens en fonctionnement dans différents pays d'Europe comme en France permettent de connaître avec précision leurs nuisances visuelles, sonores et leur impact sur la valeur des biens immobiliers

L'impact paysager et les nuisances visuelles pour les résidents de Gimel qui bénéficient d'une vue en balcon sur les crêtes boisées de Taillard serait indiscutable.

Précisons que l'entreprise ERDF a reconnu le préjudice visuel pour des habitations situées à proximité de la nouvelle ligne électrique en construction qui traverse la Haute Loire. Dans ce contexte, certains propriétaires ont reçu une compensation financière.

Les bruits éoliens nocturnes sont susceptible de déranger le sommeil des riverains jusqu'à des distances de 1500 à 2 000 mètres. Il est bien démontré que les troubles chroniques du sommeil ont un impact sur l'équilibre psychologique des adultes et sur les facultés d'apprentissage des enfants. De plus des incertitudes demeurent pour les effets quant à la santé humaine des infrasons produits par les aérogénérateurs. Les infrasons se transmettant sur des distances de plusieurs kilomètres. Une étude scientifique sur les risques pour la santé des infrasons et des basses fréquences vient d'être diligentée par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail).

La perte de valeur des biens immobiliers est la conséquence ultime de la dégradation du cadre de vie. Selon plusieurs agences immobilières locales cette perte peut atteindre 30 pour 100 de la valeur, certains biens devenant même invendables.

Nous sommes tous concerné par la transition énergétique et les économies d'énergie. L'énergie éolienne est-elle la plus adaptée à notre territoire ?

En tout premier lieu des efforts plus importants devraient être encouragés par les collectivités locales pour améliorer l'isolation des bâtiments collectifs et de l'habitat individuel, sources d'économie d'énergie et de création d'emplois locaux.

Il est également possible de doubler les capacités de production de la filière bois énergie dans notre région, tout en respectant la gestion durable de la forêt. Une installation modèle de cogénération fonctionne à proximité de la forêt de Taillard .Elle produit de l'électricité pour 8 000 personnes et a créé des emplois non délocalisables.

Enfin la géothermie profonde et la méthanisation des déchets animaux et végétaux dans notre région d'élevage sont des filières à développer en s'inspirant de ce qui a été fait dans le Land de Bavière en Allemagne. L'énergie éolienne n'est pas la seule réponse au défi de la transition énergétique. De plus elle ne créera aucun emploi permanent sur le territoire des Communautés de Communes des Monts du Pilat ou du Pays de Montfaucon.

Le samedi 25 avril trois Associations locales :Les Sources de Taillard, Défense du Patrimoine Forestier et Protégeons Taillard ont invité les élus à venir sur place pour juger de l'impact des projets éoliens sur le cadre de vie et sur la forêt. Cette visite a fait l'objet d'articles dans le Progrès-Dimanche édition Gier-Pilat et édition Haute Loire, dans le Réveil du Vivarais, dans La Gazette de Haute Loire et d'une émission sur FR3 Loire.

Vous pouvez si vous le souhaitez obtenir davantage d'information sur les projets éoliens de Taillard et sur la transition énergétique en consultant notre site : www.protegeons-taillard.fr .Une pétition qui a déjà reçu 900 signatures ainsi qu'un blog ou chacun peut s'exprimer sont accessibles sur le site de Protégeons Taillard.

N'hésitez pas à nous contacter. Le partage d'informations entre riverains nous semble nécessaire pour appréhender toutes les facettes des projets éoliens de Taillard et leur conséquences sur notre cadre de vie. Enfin au stade actuel d'avancement du projet éolien de Saint Sauveur/Burdignes nous vous suggérons de poser vos questions concernant les nuisances visuelles (photomontages) et les nuisances sonores (études acoustiques) aux Conseils Municipaux et à la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Nous vous remercions de votre attention

Pour le Bureau de l'Association Protégeons Taillard

Henri Delolme